



**Autorisation de prises de vues et de diffusion  
de l'image et/ou de la voix dans le cadre de la  
participation des enfants dans la réalisation  
de projets de la commune.**

**Année 2018-2019**

Chers parents,

Dans le cadre de différents projets de notre commune, menés par l'équipe municipale, la commune sera amenée à réaliser des photographies ou vidéos des enfants participant à la réalisation de ces décorations et aménagements pour le journal scolaire, le site internet de la commune ainsi que dans les différentes publications de la commune (Alt'echo...). Cette dernière pourra également être sollicitée par la presse (journal, radio, télévision) dans le cadre de la réalisation d'un reportage.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi relative au droit à l'image nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

-----  
Je soussigné(e) : .....

Responsable légal de l'enfant : .....

Classe fréquentée : .....

**Autorise /n'autorise pas (rayer la mention inutile) la commune :**

- A photographier ou filmer mon enfant dans le cadre de ces activités.
- A permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes.
- A diffuser l'image de mon enfant à l'entourage familial des élèves, aux enseignants et aux partenaires du projet (intervenants...) sur un support papier, sur un CD Rom et sur un support vidéo.
- A publier des photos de mon enfant sur le site internet de la commune ou toute autre publication de la commune.

Date et signature du représentant légal :